

VILLE DE LEFOREST



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST ;
Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le code Pénal
Vu la Manifestation de l'Association « Le Café des Enfants », du
Dimanche 8 Septembre 2024, rues d'Amiens à Leforest.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la Circulation et le Stationnement dans la rue d'Amiens du 18 à l'intersection de la rue de Dury, pour permettre le bon déroulement de la Manifestation « La rue aux Enfants » organisée par l'Association « Le Café des Enfants » représentée par Madame DESORMEAUX Elisabeth, à Leforest.

2024/104

**ARRETE TEMPORAIRE
DE RESTRICTION DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Article 1 La Circulation et le Stationnement de tous genres seront interdits **le Dimanche 8 Septembre 2024 de 07H00 à 21H00**, Rues d'Amiens du N° 18 à l'intersection de la rue de Dury à Leforest.

- Les Déviations seront mises en place par les rues d'Abbeville et Dury.
- Les accès « Pompiers » se feront par les rues d'Abbeville et Dury.

Article 2 Cependant seront autorisés à circuler les véhicules d'urgence tels que Pompiers, SAMU, Ambulances, Médecins, Police.

Article 3 Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par une signalisation appropriée, mise par les Organisateurs de la vente au déballage.

Article 4 Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

Article 5 L'Association « Le Café des Enfants »,
Madame la Directrice Générale des Services
Le Commissaire de Police,
La Police Municipale,
Les Services de secours et d'incendies de Leforest,
Les Services Techniques de la Ville.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie

Fait à Leforest, le 26 Août 2024.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 27/08/2024.

Le Maire,

Christian MUSIAL



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr